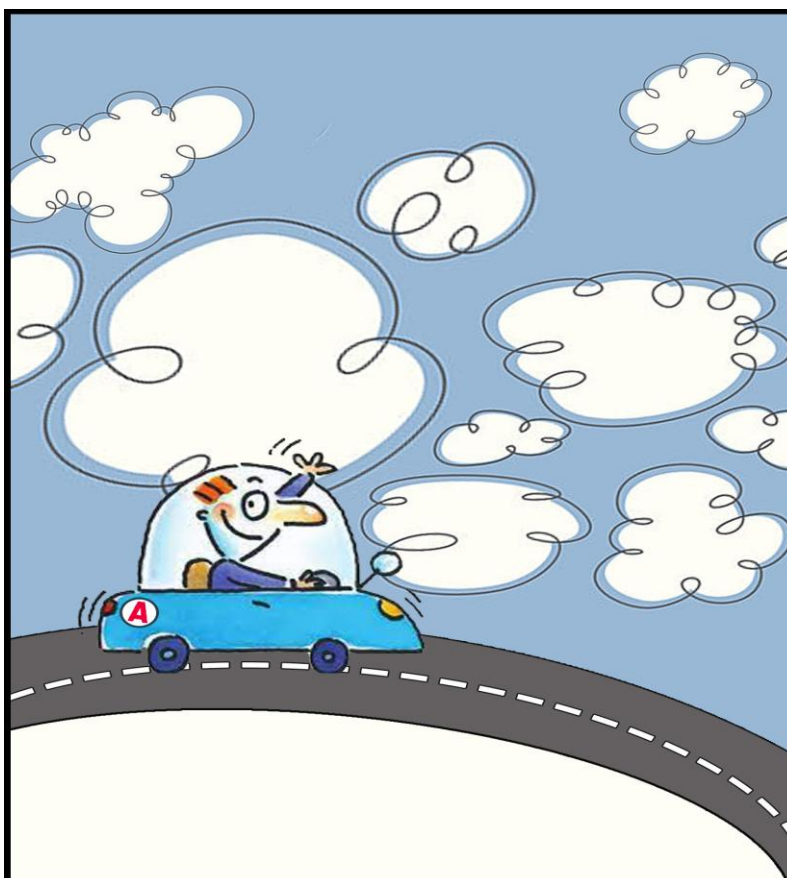


PASS' PERMIS CORBÉEN

Objectifs



Mairie de Corbie
1 rue Faidherbe – BP 10237
80800 Corbie – c.scellier@mairie-corbie.fr / 03.22.96.43.87

Préambule :

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable à l'emploi ou à la formation, la ville de Corbie propose de mettre en place le dispositif « Pass' Permis Corbéen » afin de permettre aux jeunes l'accès à la conduite en échange de bénévolat.

L'objectif de ce dispositif est avant tout de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de créer du lien social et renforcer l'esprit citoyen.

Pour ce faire, la ville de Corbie souhaite proposer une aide forfaitaire de 400 € destinée aux jeunes de 17 à 25 ans qui souhaitent obtenir leur permis B en contrepartie d'une action citoyenne d'une durée de 40h00.

Aide au permis de conduire

Qui est concerné ?

Les jeunes de 17 à 25 ans domiciliés à Corbie.

Attention le nombre de places est limité

Comment en bénéficier ?

Retirer un dossier à la Mairie de Corbie ou **le télécharger sur le site internet de Corbie** : www.maire-corbie.fr et assurer à titre bénévole une action citoyenne d'une durée de 40h00, que le bénéficiaire s'engage à mener en contrepartie de l'aide financière de la ville de Corbie.

Cette aide s'adresse aux jeunes de la ville de Corbie pour l'année civile 2027 et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

Les jeunes de la ville de Corbie âgés de 17 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette aide au permis de conduire, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que les propositions d'actions qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'aide financière de la ville.

Exemples d'actions : il s'agit de proposer une action bénévole à dimension culturelle, sportive, sociale, solidaire, humanitaire, environnementale au sein d'une **association locale** respectant les principes de laïcité et de neutralité politique.

Barème de l'aide financière : 40h00 de bénévolat = 400 € + une bonification de 30 € au candidat qui s'inscrit dans une auto-école Corbéenne.

Les 40h00 peuvent être réalisées de façon fractionnée, en accord avec la ville, de manière à ne pas perturber le cursus scolaire du jeune concerné.

Les conditions de versement de l'aide financière : La somme allouée sera versée une fois les 40h00 effectuées et sur production de l'inscription dans une auto-école.

Etude des dossiers : les dossiers de candidatures seront étudiés par un comité de pilotage (COPIL), composé de 5 élus, qui émettront un avis sur chaque candidature et entérineront ou non la liste des bénéficiaires retenus.

Le conseil municipal statuera à l'issue de cette procédure.

Les critères de sélection : Le COPIL prendra en considération :

- Le parcours du candidat,
- La motivation du candidat,
- L'appréciation de la situation sociale
- La nécessité de l'obtention du permis de conduire.
- L'engagement du candidat à s'investir dans une action ou activité à caractère social, humanitaire, culturel ou sportif pour la ville de Corbie

En cas d'obtention de l'aide financière au permis de conduire : le bénéficiaire signera une charte dans laquelle **il s'engagera** à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet et **à rencontrer régulièrement le service chargé du suivi.**